



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0444

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Participation au Réseau des villes-centre et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes pour la poursuite de ses activités courantes

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0444**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Participation au Réseau des villes-centre et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes pour la poursuite de ses activités courantes**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les maires et présidents des quinze villes et grandes agglomérations de Rhône-Alpes (Annecy, Bourg en Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint Etienne et Valence) récemment élus, se sont réunis en conférence le 3 juillet 2008 à Lyon sous la présidence de monsieur Gérard Collomb.

A cette occasion, ils ont réaffirmé l'importance qu'ils accordent à leur réseau des villes, reconnu par la DATAR en 1997 en tant que dispositif de collaborations, d'échanges d'expériences et de co-construction de positions communes.

Pour assurer son fonctionnement, il est convenu d'affecter au budget pluriannuel du Réseau une somme de 100 000 € à répartir par site selon les critères démographiques déjà retenus pour les délibérations en 2005. La répartition entre ville-centre et agglomération se décide localement et n'influence en rien la représentation de chacune des quinze collectivités au sein du Réseau.

Depuis la création du réseau en 1992, la Communauté assure la coordination et, à ce titre, mobilise les contributions financières de ses collectivités membres qui délibèrent localement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le 1° du DELIBERE, il convient de lire :

"22 333 €"

au lieu de

"11 167 €" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide de contribuer à hauteur de 22 333 € au Réseau des villes-centre et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes.

3° - Approuve le tableau de répartition des contributions des villes et agglomérations membres du Réseau, tel que présenté ci-dessous :

Sites	Répartition (en %)	A recouvrer (en €)	Part commune (en €)	Part agglomération (en €)
Annecy	5,25	5 250	2 625	2 625
Bourg en Bresse	5,25	5 250	0	5 250
Chambéry	5,25	5 250	2 625	2 625
Grenoble	21,00	21 000	10 500	10 500
Lyon	33,50	33 500	11 167	22 333
Roanne	5,25	5 250	0	5 250
Saint Etienne	21,00	21 000	7 000	14 000
Valence	3,50	3 500	3 500	pas d'agglomération
total	100,00	100 000	48 583	51 417

4° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes concourant à la mise en œuvre de cette délibération.

5° - Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 747 400 pour un montant de 48 583 € et compte 747 500 pour un montant de 29 084 €.

6° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - chapitre 011 pour un montant de 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.